

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE****29 septembre 2022**

\*\*\*\*\*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf septembre, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Saint-Fulgent – Les Essarts, dûment convoqué le 23 septembre 2022, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky DALLEY, Président.

**Date d'affichage de la convocation** : 23 septembre 2022

**Présents** : **Les Brouzils** : Jacqueline BLAIN, Pascal CAILLE, Emilie DUPREY – **Chauché** : Alain BONNAUD, Christian MERLET – **Chavagnes-en-Paillers** : Xavier BILLAUD, Annie MICHAUD, Eric SALAÜN, Stéphanie VALIN – **La Copechagnière** : Annie NICOLLEAU – **Essarts en Bocage** : Fabienne BARBARIT, Caroline BARRETEAU, Nathalie BODET, Pierrette GILBERT, Yannick MANDIN, Nicolas PINEAU, Cathy PIVETEAU-CANLORBE, Freddy RIFFAUD – **La Merlatière** : Philippe BELY – **La Rabatelière** : Jérôme CARVALHO – **Saint-André-Goule-d'Oie** : Jacky DALLEY, Catherine SOULARD – **Saint-Fulgent** : Marylène DRAPEAU, Hugo FRANCOIS, Jean-Luc GAUTRON, Sophie MANDIN.

**Excusés** : **Bazoges-en-Paillers** : Jean-François YOU – **Chauché** : Myriam BARON ayant donné pouvoir à Christian MERLET – **Essarts en Bocage** : Emmanuel LOUINEAU ayant donné pouvoir à Freddy RIFFAUD, Jean-Pierre MALLARD,

**Secrétaire de séance** : Christian MERLET

En exercice : 30  
Présents : 26  
Votants : 28  
Quorum : 16

**N° 248-22 – Convention de gestion de la salle omnisports intercommunale de Chavagnes-en-Paillers**

Considérant que la Communauté de Communes du Pays de Saint-Fulgent-Les Essarts a décidé de construire une salle omnisports intercommunale à Chavagnes en Paillers.

Considérant qu'il convient de proposer une convention de gestion pour définir les règles de fonctionnement de cette salle intercommunale entre la Communauté de Communes et la Commune de Chavagnes-en-Paillers :

- Tenue des registres de sécurité et accessibilité : gestion par la Communauté de Communes,
- Fourniture énergies : gestion par la Communauté de Communes,
- Alarme incendie : gestion par la Communauté de Communes,
- Contrats de vérification et d'entretien (chauffage, ventilation, extincteurs...) : gestion par la Communauté de Communes,
- Ménage de la salle : mission assurée par des agents communaux sur la base d'un forfait de 22,5 heures par semaine avec remboursement de la Communauté de Communes, produits et matériels fournis par la Communauté de Communes,
- Remboursement des travaux de réparation réalisés par les agents communaux suivant le temps passé,
- Remboursement du temps passé par les agents communaux en lien avec les astreintes,
- Gestion des plannings assurée par le référent technique intercommunal.

**Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :**

- **D'approuver les termes de la convention.**
- **D'autoriser M. le Président à signer la convention.**



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme, le 7 octobre 2022

Le Président,  
Jacky DALLEY